

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) :

Monsieur

Né le à

Profession

Adresse complète :

Et

Madame

Née le à

Profession :

Adresse complète :

Marié, pacsé Célibataire Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

- Autorise la ville des Mureaux à utiliser les informations mises à sa disposition sur le service CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales. L'accès à ce service est sécurisé, il permet de consulter les informations nécessaires et notamment les ressources à prendre en compte pour le calcul de la participation financière des familles.

- Certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette attestation sont exacts et m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

- Certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places dans les structures de la petite enfance

Pour les demandes d'allocation différentielle municipale (ADM) :

- Certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution de l'allocation différentielle municipale

L'administration se réserve le droit de consulter le conseil général afin d'obtenir des informations sur les familles dans le but de répondre au mieux aux besoins de celles-ci.

Fait aux Mureaux le
Signature

Code pénal :

Article 441-7 – Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.